

BREVET DE RANDONNEUR MONDIAL - 200KM - 27 AVRIL 2024

Organisé par CAHORS CYCLOTOURISME

N° Homologation: 2024

Souvenir Daniel ARNAUDET

Accueil : La Barbacane - Place Luctérius - A partir de 07h00 - Parking : A proximité

Départ : à 07h30 Délai : 13h30

Sécurité : Respectez le code de la route. Prévoyez éclairage et baudrier.

Responsable : MACLET Saint-Clair, 545 chemin de Merle 46000 - CAHORS.

Tél : 06 73 00 43 41 - E-mail : cyclospeed0246@gmail.com

LES BREVETS DE RANDONNEURS MONDIAUX comptent pour le CHALLENGE DE FRANCE

CIRCUIT OPENRUNNER N° 17860906

LOCALITES	Carte MICHELIN		Numéro de Route	KM PARTIEL	KM TOTAL	CONTROLES	
	N°	Pli N°				Ouverture	Fermeture
CAHORS (La Barbacane)	337	E	Bd Gambetta - D820 - Pont Louis Philippe - D653 - D7		0	07:30	08:30
LABASTIDE-MARNHAC - Le Cluzel	337	E	D7 - D67 - D653 - D656	10	10		
SAUZET	337	C	D656	14	24		
TOURNON-D'AGENAIS	337	B - C	Direction AGEN - D656 sur 1,5km - à gauche D18 - D2	21	45	8:49	10:45
MONTAIGU-DE-QUERCY	337	B - C	D2 sur 4km - à droite D41	9	54		
Touffailles / FOUILLERE	337	B - C	D41 - à droite D7	10	64		
Montesquieu - MOISSAC (BPF)	337	B - C	D101	21	85	10:00	13:10
LAFRANCAISE	337	D	D40 - D78	13	98		
LAMOTHE-CAPDEVILLE	337	E	D78 - D90 - D117	13	111		
CAUSSADE	337	F	D964 - D75	19	130		
SAINT-CIRQ	337	E	D75 - D5	6	136		
SAINT-ANTONIN-NOBLEVAL (BPF)	337	G	Direction Caylus D19 sur 1km à gauche VC - D20 -	14	150	11:55	17:30
LAVAURETTE	337	F	D17 - D42 - D6	9	159		
PUYLAROQUE	337	F	D17	8	167		
BELMONT - SAINTE - FOI	337	F	D42 - D6	5	172		
LALBENQUE	337	F	D10 - D22	10	182		
CAHORS (La Barbacane)	337	E	D820 - Pont Louis Philippe - Bd Gambetta	18,5	201	13:24	21:00

CHAQUE PARTICIPANT A CE BREVET DEVRA RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE

Pour la circulation de **nuit**, les cycles doivent être munis d'**éclairage avant et arrière** fixé solidement et en constant état de marche. Le port du **gilet de sécurité est obligatoire** de nuit ou de jour par visibilité insuffisante.

Chaque participant recevra une carte de route et l'itinéraire désignant des lieux de contrôle où il devra lui-même obligatoirement la faire pointer. Les organisateurs peuvent prévoir un ou des contrôles secrets, le participant est tenu de respecter l'itinéraire. Hors présence des organisateurs aux contrôles le randonneur notera l'heure de passage et fera, sur sa carte de route apposer un cachet humide (commerçant, bar, station-service,...) comportant le nom de la localité de ce contrôle. A défaut, il peut envoyer une carte postale, dont il devra se prémunir, affranchie au tarif ordinaire au responsable organisateur, indiquant : lieu, heure, jour de passage, nom, prénom, club et noter sur sa carte de route dans la case adéquate: "CP", le jour et l'heure du postage.